

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le mercredi 17 avril 2024 à 17h30 à l'hôtel de ville situé au 1, rue de l'Église Sud, Lacolle.

Sont présents le maire et les conseillers, conseillères :

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Monsieur Patrice Deneault, poste no. 1 Monsieur Martin Farrar-Deguire, poste no 2
Madame Suzanne Lacroix, poste no. 3 Madame Nancy Sorel, poste no.
Monsieur David Arseneault, poste no. 5 Monsieur Éric Barrière, poste no 6

Est également présent :

Silvio Gaudio, directeur général

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

2. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Ouverture de la séance ordinaire à 17 h30

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2024-04-127

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout du point 6.10 : Résolution relative à la demande du CCE pour le nettoyage des noues végétalisées

ORDRE DU JOUR	
1	Présence des membres du Conseil
2	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.1	Ouverture de la séance extraordinaire du 17 avril 2024
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
	Proposeur/seconneur
4	ADOPTION DU/ DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)
6	ADMINISTRATION /FINANCES
6.1	Adoption du règlement 2024-235 Décrétant une dépense de 7 455 881\$ et un emprunt de 7 455 881\$ pour l'exécution de travaux de reconstruction de la rue et la montée Van Vliet.
6.2	Contrat de travail du directeur des services incendie
6.3	Modification du régime de retraite des employées
6.4	Modification du régime de retraite des cadres les REER
6.5	Dossier 4121-02-85-0744
6.6	Résolution nommant madame Marilyne Michaud comme gestionnaire de visa et pour l'ajouter comme administrateur principal d'AccèsD affaire de Desjardins
6.7	Résolution octroyant le contrat pour Service professionnel pour l'opération et la gestion des infrastructures de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées
6.8	Résolution octroyant le contrat pour le circuit de pumptrack et skatepark combiné
6.9	Résolution octroyant le contrat pour la patinoire extérieure multisports
6.10	Résolution relative à la demande du CCE pour le nettoyage des noues végétalisées
15	PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)

16	CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE À

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 17 avril 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance avec l'ajout du point 6.10.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

5. ADMINISTRATION, FINANCES

2024-04-128

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-235 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 7 455 881\$ ET UN EMPRUNT DE 7 455 881\$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE ET LA MONTÉE VAN VLIET

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil adopte le règlement 2023 -0235 « Décrétant une dépense de 7 455 881\$ et un emprunt de 7 455 881\$ pour l'exécution de travaux de reconstruction de la rue et la montée Van Vliet » et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil de la Municipalité de Lacolle est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de reconstruction de la rue et montée Van Vliet, lequel secteur est décrit au plan de l'annexe « A ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 7 455 881\$ pour l'exécution des travaux autorisés décrits au document « Étude préliminaire, Égout pluviale et sanitaire, Aqueduc et travaux de surface et divers – Rue/montée Van Vliet- Estimation des coûts » préparé par Consumaj expert conseil en date du 21 septembre 2023, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Silvio Gaudio, directeur général, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « B » et « C »

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme maximale de 7 455 881\$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 6

Les taxes pour les immeubles publics municipaux sont payables à même le fonds général de financement.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

LECTURE FAITE.

ADOPTÉ ce

Silvio Gaudio
Directrice générale et
Greffier-trésorier

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

ADOPTÉE

2024-04-129

RÉSOLUTION APPROUVANT L'EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES SERVICES INCENDIE

ATTENDU que l'offre d'emploi pour un directeur des services d'incendie de Lacolle et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

ATTENDU QUE trois candidats ont été rencontrés et que des évaluations ont été effectuées par un comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil approuve l'embauche de monsieur Raynald Demers au poste de directeur des services incendie;

QUE ce conseil autorise messieurs Silvio Gaudio et Jacques Lemaistre-Caron à signer pour et au nom de la municipalité de Lacolle le contrat de travail.

ADOPTÉE

2024-04-130

RÉSOLUTION APPROUVANT LA MODIFICATION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE la convention collective prévoit le transfert du régime de retraite des employés vers le Fonds de Solidarité de la FTQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil approuve le transfert du régime de retraite des employés vers le Fonds de Solidarité de la FTQ et que les prélèvements soient pris chaque semaine et transférés mensuellement à la FTQ;

QUE la part de la municipalité soit transférée à la FTQ une fois par mois.

ADOPTÉE

2024-04-131

RÉSOLUTION APPROUVANT LA MODIFICATION DU RÉGIME DE RETRAITE DES CADRES

ATTENDU QUE le régime de retraite des employés sera transféré vers le Fonds de Solidarité de la FTQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil approuve le transfert du régime de retraite du personnel-cadre vers le Fonds de Solidarité de la FTQ et que les prélèvements soient pris chaque semaine et transféré mensuellement à la FTQ;

QUE la part de la municipalité soit transférée à la FTQ une fois par mois ou selon entente avec le cadre.

ADOPTÉE

2024-04-132

RÉSOLUTION RELATIVE AU BAIL AVEC LA MARINA ROSE DES VENTS

ATTENDU QUE la municipalité à un bail avec la Marina Rose des vents;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut développer le projet avec la Marina;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le bail avec la Marina Rose des vents ne soit pas renouvelé.

ADOPTÉE

2024-04-133

**RÉSOLUTION NOMMANT MADAME MARILYNE MICHAUD
COMME GESTIONNAIRE DE VISA DESJARDINS ET
L'AJOUTER COMME ADMINISTRATEUR PRINCIPAL
D'ACCÈS D'AFFAIRES DE DESJARDINS**

CONSIDÉRANT la nomination de madame Marilyne Michaud comme
Commis comptable;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle nomme madame Marilyne
Michaud comme gestionnaire de Visa et de l'ajouter comme
administrateur principal d'Accès D'Affaire Desjardins.

ADOPTÉE

2024-04-134

**RÉSOLUTION OCTROYANT LE CONTRAT POUR SERVICE
PROFESSIONNEL POUR L'OPÉRATION ET LA GESTION DES
INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur le SEAO pour le contrat pour
service professionnel pour l'opération et la gestion des infrastructures de
traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions a été faite selon la grille
de pointage;

CONSIDÉRANT que 2 compagnies ont soumissionné :

Nordikeau	2.29
Aquatech	3.14

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle octroie de contrats pour
service professionnels pour l'opération et la gestion des infrastructures de
traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées à la
compagnie Aquatech pour la somme de 456 777,73\$ plus taxes pour 4 ans.

ADOPTÉE

2024-04-135

**RÉSOLUTION OCTROYANT LE CONTRAT POUR LE CIRCUIT
DE PUMPTRACK ET SKATEPARK COMBINÉ**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur le SEAO pour le contrat pour le
circuit de pumptrack et de skatepark combiné;

CONSIDÉRANT que 2 compagnies ont soumissionné :

Tessier Récréo-parc	398 611.12\$ plus taxes
Rénovation Alexandre Léveillé	572 2504\$ + 90 000\$ transport plus taxes

CONSIDÉRANT que Rénovation Alexandre Léveillé n'était pas conforme au plan demandé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Éric Barrière
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle octroie de contrats pour le circuit de pumptrack et de skatepark combiné à la compagnie Tessier Récréo-parc pour la somme de 398 611.12\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

2024-04-136

RÉSOLUTION OCTROYANT LE CONTRAT POUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE MULTISPORTS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur le SEAO pour le contrat pour la patinoire extérieure multisport;

CONSIDÉRANT que 3 compagnies ont soumissionné :

Agorasport	77 175.00\$
Profab 2000	107 131.00\$
Omni-Tech sport	78 553.25\$

CONSIDÉRANT que les 3 soumissions sont conformes;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire
APPUYÉ PAR : madame la conseillère, Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle octroie de contrats pour la patinoire extérieure multisport à la compagnie Agorasport pour la somme de 77 175\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2024-04-137

RÉSOLUTION RELATIVE À LA DEMANDE DU CCE POUR LE NETTOYAGE DES NOUES VÉGÉTALISÉES

CONSIDÉRANT la demande du Comité consultatif en environnement pour le nettoyage des noues végétalisées au Centre Léodore-Ryan;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère, Nancy Sorel
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller, Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle approuve le projet pour le nettoyage des noues végétalisées au Centre Léodore-Ryan par le comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

- **Aucune question**

7. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À **17h35** tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Prochaine séance le 14 mai 2024

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Silvio Gaudio
Directeur général et greffier-trésorier